CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E113381** **VALABLE JUSQU'AU** **24/09/2026**

ÉDITÉ LE **10/07/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/07/2012
Forme juridique : SARL
Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 2012 B 710

Siret : **753 028 190 00027**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 0 409089
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 000000128320776
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 000000128320776
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : **ELSASS CHAUFFAGE**

11 RUE DE L'INDUSTRIE
68550 SAINT-AMARIN

Téléphone : 03 89 81 72 80 **Fax :**
Portable : 06 61 55 70 98

Site Internet :
E-mail : secretariat@elsass-chauffage.fr

Responsabilité légale :
FRITSCH BENOÎT GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/05/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/05/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	27/05/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	27/05/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	28/06/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.